

LES NOUVELLES

Feuilles Forestières



N° 127

SEPT. 2016

JOURNAL TRIMESTRIEL D'INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS PRIVÉS DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

**SAPINIÈRES : SAVOIR
ADAPTER SA GESTION**

PAGE 3

**DEMAIN ENCORE, UNE
ÉCONOMIE POUR LE
LIÈGE ET LA SUBERAIE**

PAGE 6

**UN PRINTEMPS
MI-FIGUE MI-RAISIN**

PAGE 8

**LE CÂBLE
AU SERVICE DE LA
PROTECTION DE L'EAU**

PAGE 10



“ UNE FORÊT PRIVÉE GÉRÉE ET PRÉSERVÉE PAR UN RÉSEAU D'HOMMES COMPÉTENTS AU SERVICE DES GÉNÉRATIONS FUTURES. ”

ÉDITORIAL

PAGE 2

SYLVICULTURE

PAGE 3

LIÈGE

PAGE 6

VENTE DE BOIS

PAGE 8

EXPLOITATION FORESTIÈRE

PAGE 10

AGENDA

PAGE 12

Les Nouvelles Feuilles Forestières

CRPF - 378 rue de la Galéra - Parc Euromédecine 1
34097 Montpellier cedex 5
Tél. : 04 67 41 68 10 - Fax : 04 67 41 68 11

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Jeannine Bourrely

RÉDACTION : Benoît Lecomte

COMPOSITION : Rythmie Page

IMPRESSION : Imp'Act
10 ZAC des Vautes - 34980 St-Gély-du-Fesc
Tél. : 04 67 02 99 89

ISSN : 1150 - 8868

DÉPÔT LÉGAL : date de parution

ABONNEMENT : gratuit sur demande

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO :
Jeannine Bourrely, Jean-Christophe Chabalière,
Michèle Lagacherie

PHOTO DE COUVERTURE :
R. Hémerlyck

Ce numéro a été réalisé avec le concours financier



de la Région Occitanie



et du ministère de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Vers un CRPF d'Occitanie

Ce numéro des Nouvelles Feuilles Forestières est l'avant-dernier que vous recevrez. En effet, à partir de 2017, une nouvelle revue naîtra vraisemblablement de la fusion des deux Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF) de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon pour être diffusée à l'ensemble des propriétaires forestiers de la région Occitanie. D'ici décembre, les réflexions sur ce thème auront sans doute avancé et nous pourrons vous donner plus de détails dans le dernier numéro de l'année.

La fusion des CRPF sera officielle en avril prochain, après l'élection des membres du conseil de centre. Celles-ci auront lieu le 7 février 2017 pour le collège départemental. Tous les propriétaires de plus de 4 hectares boisés de la grande région sont appelés à élire leurs représentants départementaux. Je vous invite à participer nombreux à cette élection. Le 9 mars, ce sont les organisations professionnelles (syndicats de propriétaires forestiers) qui voteront à leur tour pour désigner les propriétaires qui les représenteront au conseil de centre. Celui-ci sera réuni peu de temps après les élections et élira le président du CRPF d'Occitanie.

Je voudrais surtout remercier ici tous les conseillers du CRPF du Languedoc-Roussillon qui, sous la présidence d'Hubert Libourel à qui j'ai succédé il y a 3 ans, consacrent depuis au moins 6 ans (certains depuis 18 ans !) une partie de leur temps et de leur énergie au service des forêts privées de la région. Dans les diverses commissions et réunions, dans leur département ou à l'extérieur, dans des contextes parfois difficiles, ils ont fait entendre la voix des propriétaires forestiers, fait connaître leur avis et leur souhait.

A partir de 2017, nous devons porter une attention particulière à la prise en compte des forêts "méditerranéennes" car ce qui était une évidence en Languedoc-Roussillon où 4 départements sur 5 ont une ouverture sur la Méditerranée, le sera beaucoup moins dans une région plus vaste.

Aussi, je proposerai que nos conseils de centre soient "forains" afin que nos nouveaux conseillers puissent découvrir ce magnifique territoire, sa capacité de résilience, d'innovation et d'accueil.

Jeannine Bourrely

Présidente du CRPF du Languedoc-Roussillon

Sapinières : savoir adapter sa gestion

Depuis le début de l'année 2015, le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), avec l'aide financière du Commissariat de Massif des Pyrénées, travaille à mettre au point une méthode pour évaluer les risques de dépérissement encourus par les sapinières en Pays de Sault (Aude) et proposer des recommandations de gestion aux propriétaires et aux gestionnaires. Le résultat : un guide pratique de gestion qui vient de sortir de l'imprimerie.

Le Pays de Sault s'étend sur 64 000 hectares au sud du département de l'Aude, de 300 à 2469 mètres d'altitude. Il constitue le premier contrefort du massif pyrénéen. Les deux plateaux calcaires qui le composent sont entaillés par les gorges profondes du Rébenty et de l'Aude. A l'extrême sud, le Roquefortès fait partie du massif granitique du Madres qui marque la limite avec les Pyrénées-Orientales.

Le Pays de Sault est essentiellement agricole et forestier. Les pâturages et prairies de fauche occupent les parties les plus plates alors que les versants sont laissés à la forêt. Celle-ci couvre près de 70% du territoire (43 000 hectares) et 55% de cette surface appartient à des particuliers.

LA FIN DU SAPIN ?

Le sapin pectiné est présent sur 15 000 hectares, soit un peu plus du tiers de la surface boisée, souvent essence unique dans les peuplements, plus rarement en mélange avec d'autres espèces, notamment le hêtre. On le trouve à partir de 500 mètres et il monte à près de 1800 mètres d'altitude dans le Madres. Au cours de l'histoire, le sapin a connu des fortunes diverses en fonction des besoins du moment, tantôt favorisé dans les peuplements tantôt délaissé. Les sapinières sont gérées

depuis longtemps. Certaines ont été rasées à différentes époques mais le sapin est toujours revenu et a repris sa place. Il est à l'origine d'une véritable filière sur les plateaux où existaient, jusqu'en 1970, de nombreuses scieries.

A partir de l'été 2003 pendant lequel ont régné sécheresse et chaleur, des dépérissements importants sont observés fréquemment. Ils sont caractérisés au départ par une coloration anormale du feuillage, la mort de grosses branches et la perte importante d'aiguilles. Ils n'entraînent pas forcément la mort des arbres mais les affaiblit sévèrement. L'été 2003 est le facteur déclenchant de ces dépérissements mais les situations favorisant une faible réserve en eau (crêtes, hauts de versant, sols superficiels, expositions au sud, basses altitudes, etc.) sont des facteurs prédisposants. Enfin, les insectes qui attaquent les arbres affaiblis et provoquent leur mortalité sont des facteurs aggravants.

Inquiets, les propriétaires et les gestionnaires se posent des questions sur la conduite à tenir et sur l'avenir du sapin. Les discours qui circulent sont alarmistes : on peut lire qu'« en 2003, les sapinières en dessous de 1000 mètres ou en exposition chaude n'auraient pas résisté » ; on entend aussi qu'il n'y aura plus de sapin en Pays de Sault dans 40 ans ! Le spectre du réchauffement climatique plane sur les sapinières.

Aujourd'hui, la situation s'est stabilisée mais la gestion des peuplements touchés n'en demeure pas moins un problème pour les forestiers. Conscients des inquiétudes des propriétaires, les techniciens du CRPF souhaitent élaborer un document qui leur permettrait d'évaluer l'avenir du sapin dans leurs propriétés et les aiderait dans la conduite à tenir en fonction de l'état sanitaire des peuplements. C'est l'opportunité d'un financement du Commissariat à l'aménagement du Massif des Pyrénées qui a permis de commencer ce travail.

Durant le printemps et l'été 2015, des relevés sont réalisés en Pays de Sault en essayant de varier au maximum les situations (altitude, exposition, position sur le versant, pente, etc.) mais aussi les peuplements (âge, densité, structure, etc.). A chaque fois, l'état sanitaire de 20 arbres est observé selon deux méthodes permettant de noter si les arbres sont sains ou dépérissants, le niveau de dépérissement et, le cas échéant, la résilience. ●●●



R. HÉMERICK

A partir de l'été 2003, on observe de nombreux dépérissements

... ANALYSER LES DÉPÉRISSEMENTS

L'analyse de ces observations permet de mettre en évidence des caractéristiques qui jouent un rôle déterminant dans le phénomène de dépérissement. On compte sept facteurs liés au milieu naturel et quatre au peuplement lui-même.

Les premiers sont :

- **l'altitude** : c'est un critère déterminant. Les relevés ont permis d'établir qu'au-dessus de 1300 mètres, il n'existe aucun risque de dépérissement (sauf cas très particuliers) alors qu'en dessous de 900 mètres, ils sont très forts,
- **l'exposition** : le phénomène d'opposition de versant est très marqué en Pays de Sault. Les versants d'exposition nord, frais et humides sont souvent peuplés de beaux sapins alors que les versants sud sont à l'état de landes à buis, avec quelques chênes rabougris disséminés,
- **la position topographique et la forme du versant** : les positions de crête, de haut de versant ou de sommet sont très défavorables comme toutes les formes de versant convexes car elles favorisent le départ de l'eau et des éléments fins du sol ainsi que la sécheresse atmosphérique. En revanche, les bas de versants ou les combes et toutes les concavités sont frais et humides,
- **le confinement** : c'est la caractéristique des positions abritées du soleil et du vent par l'ombre portée d'un versant qui leur fait face. Le confinement assure une conservation de la fraîcheur et de l'humidité,
- **la pente** : une forte pente favorise le départ de l'eau et des éléments fins. Elle sera donc défavorable contrairement à une pente faible ou un plateau,
- **les roches affleurantes** : une grande quantité de roches affleurantes indique généralement un sol peu épais et/ou très pierreux, donc à faibles réserves en eau et peu fertile.

La présence de feuillus dans la sapinière est importante pour son bon état sanitaire



A ces critères naturels, s'ajoutent des facteurs liés au peuplement en place :

- **la diversité** : ce terme exprime le caractère mélangé ou pur du peuplement. En effet, il apparaît aujourd'hui que la présence du hêtre (ou d'autres essences) dans la sapinière est très importante pour son bon état sanitaire. Ces essences d'accompagnement, résineuses ou feuillues, ont très souvent été combattues à tort par les forestiers. Leur retour en mélange avec le sapin doit être favorisé,
- **la structure** : comme pour les essences, la diversité des âges, des strates, des arbres de différentes hauteurs et grosseurs est également favorable à l'équilibre de la sapinière. La structure irrégulière intègre plus de diversité que la structure régulière.

Pour les peuplements réguliers, deux autres facteurs sont importants :

- **la surface terrière** : il s'agit de la somme des sections à 1,30 mètre de hauteur de tous les arbres du peuplement. Elle rend compte de la quantité de bois présente, quelles que soient la grosseur des arbres et la densité du peuplement. A l'intérieur d'une forêt règne un microclimat favorable au développement des espèces qui le composent ; la présence et le couvert des arbres, des arbustes, de différentes essences, les différentes strates de végétation permettent de conserver une température plus basse et une humidité plus forte qu'à l'extérieur : c'est ce qu'on appelle « l'ambiance forestière ». Si la surface terrière est trop faible, la lumière et la chaleur pénètre dans le peuplement, réduisant ou détruisant « l'ambiance forestière », créant un déséquilibre et favorisant le dépérissement de certains arbres, notamment les plus faibles. Les relevés montrent que, dans une sapinière à structure régulière, le seuil de conservation de « l'ambiance forestière » se situe à 32 m²/ha,
- **l'âge des arbres** : dans une population d'êtres vivants, les individus les plus sensibles aux extrêmes climatiques sont les plus faibles et, parmi eux, les plus âgés. Or, dans un peuplement régulier, tous les arbres ont sensiblement le même âge. S'ils sont âgés, ils risquent de dépérir en nombre laissant peu de marge au gestionnaire dans sa gestion. En Pays de Sault, à partir de 120 ans, les arbres présentent un risque de dépérissement.

Dans la nature, tous ces éléments se combinent entre eux et se compensent les uns les autres ou au contraire s'additionnent pour donner finalement un contexte plutôt favorable ou plutôt défavorable au bon état sanitaire du peuplement en place.

Dans le guide, une note a été attribuée à chaque facteur en fonction de son importance dans les dépérissements. En additionnant les notes obtenues par son peuplement, le propriétaire peut se situer sur une échelle de risques.

Attention : un peuplement peut présenter des risques de dépérissement mais être en bonne santé aujourd'hui. La connaissance du risque peut toutefois inciter le propriétaire à infléchir sa gestion.

ADAPTER SA GESTION

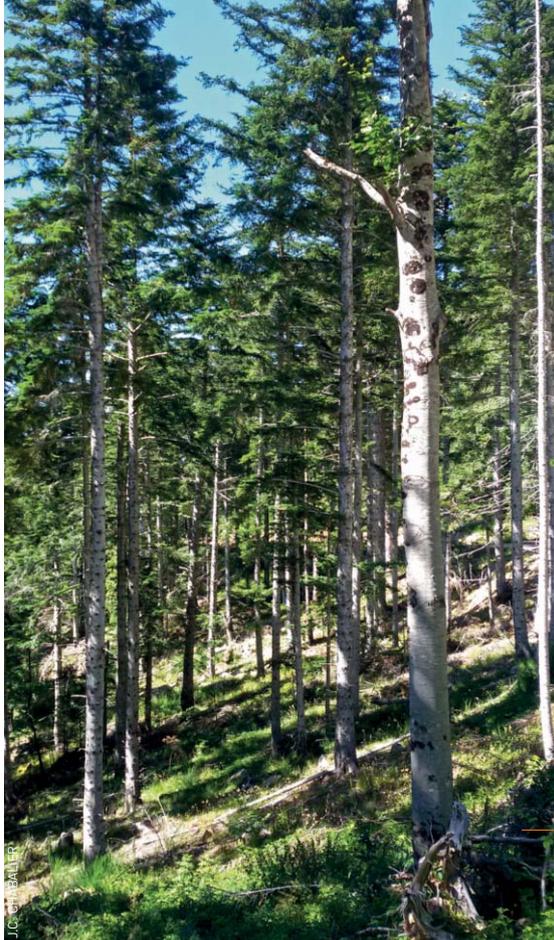
Que faire dans une sapinière présentant des risques de dépérissement ? Le plus important est d'éviter un affaiblissement des arbres qui les rendrait plus sensibles au dépérissement. Le principe est de pratiquer une gestion dynamique pour :

- maintenir les sapins dans un état de vigueur satisfaisant,
- les faire pousser plus vite, ce qui leur permettra d'atteindre un diamètre d'exploitabilité (50 ou 55 cm) plus tôt (à 100 ans) et évitera donc le maintien sur pied de vieux arbres.

Cette gestion implique d'intervenir tôt dans les jeunes arbres. Dès qu'ils font 6 ou 10 mètres de hauteur, un dépressage consistant à privilégier les tiges les plus belles et les plus vigoureuses sera pratiqué. Par la suite, la première éclaircie interviendra quand les arbres font 20 cm de diamètre. Les coupes suivantes seront réalisées tous les 5 à 7 ans pour prélever 10% à 15% du volume sur pied. Lors de ces interventions sylvicoles, on conservera toujours des essences autres que le sapin en mélange pour arriver à ce qu'elles représentent finalement environ 20% du nombre de tiges dans les étages dominants ou co-dominants.

Dans les peuplements où des dépérissements sont déjà présents, la gestion est délicate notamment si la structure de la sapinière est régulière. En effet, il faut éviter d'exploiter beaucoup de bois, ce qui ferait brutalement diminuer la surface terrière et rendrait le peuplement encore plus sensible au dépérissement. Un cercle vicieux s'installerait inévitablement.

Il s'agit donc avant tout de procéder au rajeunissement de la sapinière. Pour cela, il faut récolter les gros arbres dépérissants, ce qui créera des trouées dans lesquelles s'installeront des semis naturels. Cette coupe conservera systématiquement tous les feuillus, quelle que soit leur qualité. Le but est de conserver un peuplement forestier complet même s'il est composé en majorité de hêtre de qualité médiocre. En effet, celui-ci résiste mieux aux extrêmes climatiques que le sapin. Il pourra donc assurer une transition et favoriser



J.C. CHAILLER

Appliquer une gestion dynamique dès le jeune âge

le retour du sapin qui se régénère bien sous le hêtre.

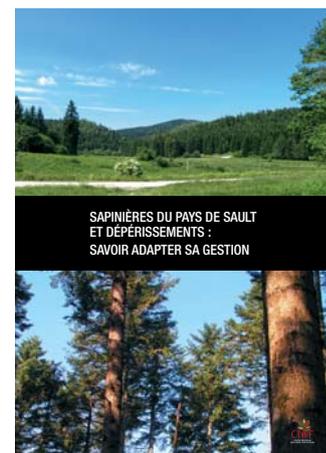
Il faut être patient et ne pas hésiter à attendre l'apparition des semis pendant plusieurs années. Rappelons-nous que la nature ne travaille pas sur la même échelle de temps que l'homme ! Si toutefois, malgré des trésors de patience, le sapin ne se régénère pas, le propriétaire pourra alors envisager un renouvellement artificiel. Avant de songer mettre à nu une grande surface pour reboiser, il pourra tenter de planter ou de semer des essences diverses dans les trouées après avoir croché le sol quand c'est possible. Les plants devront tous être repérés par un piquet solide pour pouvoir être retrouvés facilement. Si besoin, ils devront également être protégés contre le gibier.

Si le propriétaire exploite les très gros bois, s'il aide les semis à se développer, s'il dépresse les bouquets de jeunes tiges, s'il éclaircit régulièrement les arbres adultes au profit des tiges de qualité, s'il conserve des feuillus en mélange, il obtiendra forcément à long terme un peuplement de structure irrégulière.

Les phénomènes de dépérissement sont complexes et ceux qui touchent le sapin en pays de Sault sont sévères. Même si on semble loin du catastrophisme annoncé il y a une dizaine d'années, il faut gérer l'existant. « A quelque chose malheur est bon » dit le proverbe. Et si c'était l'occasion de retrouver des pratiques perdues favorables au bon état sanitaire du sapin ?

Benoit Lecomte

POUR EN SAVOIR PLUS



SAPINIÈRES DU PAYS DE SAULT
ET DÉPÉRISSEMENTS :
SAVOIR ADAPTER SA GESTION

« Sapinières du Pays de Sault et dépérissements : savoir adapter sa gestion »

CRPF du Languedoc-Roussillon ; septembre 2016.

Gratuit sur demande
A demander au CRPF du Languedoc-Roussillon
378, rue de la Galéra
BP 4228
34097 MONTPELLIER
CEDEX 5

Tél : 04 67 41 68 10

Courriel : languedocroussillon@crpf.fr

Demain encore, une économie

Le monde économique est en constante évolution, dans le domaine du liège aussi. Les professionnels doivent s'adapter pour que leurs produits puissent être vendus à des prix satisfaisants : structurer l'offre, cerner la qualité du liège de manière plus précise pour mieux le valoriser, investir les marchés de niche, tels sont les défis de demain.

Vingt-quatre ans après sa création en 1992, VIVEXPO et son colloque technique sont incontestablement devenus un événement majeur pour le monde du liège et de la suberaie. En 2016, tous les pays producteurs qui entourent la Méditerranée, de la Sardaigne au Portugal et de la Tunisie au Maroc, y participent activement. Ainsi, le village de Vivès (Pyrénées-Orientales) devient, l'espace de quelques jours, la capitale mondiale du liège.

LA GUERRE EST GAGNÉE

« En 2000, la fin du bouchon de liège était annoncée. En 2008, le titre provocateur de notre colloque était "La guerre des bouchons". Dix ans plus tard, il semble que la guerre est gagnée. La production de bouchons de liège est en augmentation ». C'est par ces propos optimistes que Jacques Arnaudès, Président de l'Institut Méditerranéen du Liège (IML), introduit le colloque en ajoutant que l'économie du liège est compliquée et que son développement passe par sa structuration.

Le mot est lâché. Depuis plusieurs années, les propriétaires forestiers prennent conscience que leur avenir est dans le regroupement parce qu'une personne isolée n'a pas accès aux marchés pour valoriser son liège. En Catalogne, ils ont fondé une coopérative. Cinq cents producteurs de toute taille livrent leur liège qui est trié par qualité (bonne, moyenne et rebut). Les produits sont ensuite vendus aux transformateurs selon les qualités dont ils ont besoin. Ainsi, tous les lièges sont valorisés au maximum. Les coopérateurs sont rémunérés en fonction du poids et de la qualité des lots qu'ils ont livrés.

Dans les Pyrénées-Orientales, existe « l'Association Syndicale Libre (ASL) de Gestion Forestière de la Suberaie Catalane » créée en 2002 par un groupe de 15 propriétaires ayant

la volonté de gérer leurs suberaies. Elle compte aujourd'hui une centaine d'adhérents. Son animation est assurée par l'Institut Méditerranéen du Liège et AEF Jérôme Louvet, expert forestier, qui réalise également le suivi technique et administratif ainsi que la maîtrise d'œuvre des travaux. Cette forme de regroupement fonctionne avec succès depuis 25 ans en région Provence-Alpes-Côte d'Azur où il existe une ASL de Gestion Forestière de la Suberaie Varoise.

Elle permet de proposer des lots importants aux acheteurs et aussi de bénéficier d'aides publiques pour réaliser des travaux de remise en production des suberaies et de protection contre l'incendie (débroussaillage, éclaircie, récolte de lièges mâles et brûlés).

Depuis quelques années, un véritable partenariat a été instauré entre l'ASL et la société DIAM, producteur de bouchons qui possède une usine à Céret (voir encadré). Ce partenariat permet une bonne valorisation du liège grâce à une vente unique des lots de liège dont la qualité a été estimée sur pied. Le processus unique de fabrication de bouchons à partir de farine de liège purifiée permet à DIAM de valoriser toutes les qualités de liège, notamment celles qui ne sont pas utilisables pour la production de bouchons tubés.

La qualité. Traditionnellement, le liège de Catalogne qui pousse lentement était connu pour faire de bons bouchons de champagne. Mais selon l'industriel lui-même, cette notion pourrait aussi évoluer à l'avenir. En effet, pour DIAM, les qualités mécaniques du liège, notamment son élasticité, est un facteur plus important que les critères traditionnellement pris en compte comme l'épaisseur du liège. Un bon « retour élastique » du liège permet au bouchon d'exercer une forte pression sur la bouteille et donc d'assurer un meilleur bouchage.

Il est d'ailleurs probable que ces qualités mécaniques soient différentes selon les territoires. On redécouvre ainsi la notion de « terroir » pour le liège. Le partenariat avec l'ASL de la Suberaie Catalane repose sur le pari qu'il existe un marché pour vendre des bouchons de liège d'appellation. Des vigneron indépendants du Roussillon qui valorisent leur vin en cave acceptent d'acheter plus cher les bouchons pour les vins de qualité parce qu'il s'agit de liège catalan. La démarche est la même pour des vigneron du Var ou de Corse. La différence de prix est répercutée sur le consommateur mais ceci ne semble pas être un inconvénient. En effet, l'utilisation de liège local plaît aux consommateurs car c'est l'image d'un attachement fort au terroir.



pour le liège et la suberaie

Le bouchon de liège ne doit-il pas être présenté comme un produit rare et naturel ? « Ce vin coûte plus cher car il est bouché avec du liège, produit naturel ». Il pourrait ainsi être valorisé auprès de consommateurs qui sont prêts à payer plus cher pour avoir un produit naturel.

LA QUALITÉ AU CŒUR DES RÉFLEXIONS

Partout dans les pays du Maghreb, la qualité du liège est au cœur des réflexions. La démarche de DIAM qui permet de valoriser les lièges de moindre qualité intéresse les forestiers algériens. Ce pays connaît une véritable crise de la matière première. Incendies, problèmes d'accès, désintérêt pour la forêt, la suberaie a perdu la moitié de sa surface pour tomber à 200 000 hectares et seul un tiers de cette superficie est exploité. Dans les cinq dernières années, la récolte est tombée à 6000 tonnes par an. Plusieurs entreprises de transformation privées ont fermé leurs portes ; heureusement, l'Etat possède trois usines qui sont toujours en activité mais qui tournent à un niveau très faible par manque de matière première. Malgré tout, l'Algérie a pour objectif de diversifier son économie qui est actuellement basée sur le pétrole.

Au Maroc, la situation est tout autre. Comme en Algérie, toutes les suberaies appartiennent à l'Etat mais ici leur surface est en augmentation. Les services de l'Etat organisent les ventes de liège par une adjudication nationale publique unique qui se déroule chaque année au printemps. Autrefois existait un désaccord entre les forestiers et les industriels du liège sur la qualité des produits et donc sur les prix. Pour résoudre ce problème, un programme de formation du personnel a vu le jour en liaison avec IPROCOR, centre de recherche espagnol. Aujourd'hui, une équipe formée évalue la qualité du liège pour fixer un prix de vente. De cette façon, il est beaucoup plus aisé de trouver un accord avec les acheteurs : le liège est vendu de 0,50 €/kg jusqu'à 2 €/kg selon la qualité. Les recettes sont réinvesties pour la gestion de la suberaie.

En Tunisie aussi, les suberaies appartiennent à l'Etat qui, comme au Maroc, organise les ventes de liège par adjudication. Les acheteurs sont essentiellement des sociétés italiennes et portugaises. La qualité du liège étant sous-estimée, ou du moins mal estimée, les forestiers observent une baisse du prix du produit. Un programme de formation est organisé pour le personnel pour améliorer l'estimation de la qualité du liège et pouvoir mieux intercéder face aux industriels.

Indépendamment des pays ou des régions du bassin méditerranéen, on voit bien que la plupart des préoccupations convergent vers cette notion de qualité. Mais il est difficile voire utopique d'espérer établir un prix juste à la fois pour les propriétaires et pour les transformateurs. Toutefois, il existe une opacité des marchés dans certaines régions du pourtour méditerranéen alors que l'intérêt de tous les partenaires serait la transparence. Elle faciliterait la visibilité pour les personnes qui souhaitent investir dans la suberaie et sa gestion.

Même si l'objectif de la suberaie doit rester la production de liège, il n'est pas interdit de faire fonctionner son imagination pour trouver d'autres produits à valoriser. Nos prédécesseurs le faisaient déjà : en Espagne, avant 1950, toutes les suberaies fournissaient du charbon de bois dont le prix payait l'entretien des chênes-lièges. Ne pourrait-on pas aujourd'hui fournir de la biomasse pour produire de l'énergie ? Pourquoi ne pas imaginer des forêts mélangées chêne-liège et pin pignon qui permettraient de produire du liège tous les quinze ans et des pignons tous les ans ? Il existe aussi des exemples de tourisme dans les suberaies, de production de miel, de plantes aromatiques, de champignons...

L'économie du liège est compliquée ; les propriétaires et professionnels doivent constamment s'adapter. Certes, ils peuvent trouver des sources de revenus complémentaires dans la suberaie mais le liège reste bien le produit principal du chêne-liège, et souhaitons que, pendant longtemps encore, il soit levé, vendu et utilisé pour ce qu'il est, un produit irremplaçable.

Benoit Lecomte

DIAM-Bouchage

La société DIAM-Bouchage (Groupe OENEO) possède une usine à Céret, dans les Pyrénées-Orientales. Cette société fabrique des bouchons à partir de farine de liège obtenue par broyage et tamisage du liège. Celle-ci est purifiée au gaz carbonique pour éliminer toutes les molécules indésirables, notamment celle responsable du « goût du bouchon ». Les bouchons sont ensuite fabriqués par moulage et cuisson à la vapeur.

La gamme DIAM propose des bouchons pour tous types de vin depuis les primeurs jusqu'aux vins de garde et la gamme MYTIK des bouchons de champagne. La société DIAM-Bouchage commercialise plus d'un milliard de bouchons chaque année dans le monde. Pour faire face à une forte augmentation de la demande, elle a récemment agrandi son usine de Céret qui abrite aujourd'hui un laboratoire de recherche pour perfectionner les connaissances et les techniques.

La qualité du liège est au cœur des réflexions



Un printemps mi-figue mi-raisin

Les ventes de bois organisées en mai par l'Office National des Forêts (ONF) pour les forêts publiques de l'Hérault et du Gard et en juin pour celles de l'Aude et de Lozère ont donné des résultats mitigés : les prix sont en légère baisse par rapport à l'automne dernier et la demande semble moins forte. Ceci est confirmé par la vente de la coopérative « La Forêt Privée Lozérienne et Gardoise ».

Le 19 mai dernier, l'ONF a mis en vente 87 lots de bois (principalement douglas, sapin, épicéa et pins) pour 65 500 m³ issus des forêts du Gard et de l'Hérault. Cinquante quatre lots (62%) ont été vendus, soit 43 073 m³ (66%). La séance a connu une activité variée avec deux offres par lot en moyenne : certains articles sans offre ont été boudés ; d'autres au contraire ont été prisés avec huit offres. On note des prix intéressants pour les lots de douglas entre 2 et 5 m³ de volume unitaire.

QUELQUES PRIX MOYENS
(vente en bloc et sur pied)⁽¹⁾ :

Douglas : 16 lots vendus sur les 25 proposés, pour un volume total de 11 091 m³ ; arbres de 0,53 m³ à 4,62 m³ de volume unitaire : lots d'arbres de moins de 1 m³ en moyenne : 23,40 €/m³, lots d'arbres de plus de 1 m³ en moyenne : 40,90 €/m³.

En juin, deux ventes avaient lieu en Lozère. Celle de l'ONF concernait 77 lots (surtout épicéa, pin noir d'Autriche, pin sylvestre et sapin pectiné) pour 73 636 m³. A l'issue de la vente, cinquante articles (65%) pour 49 453 m³ (67%) ont été vendus dont 36 pour 30 108 m³ en bloc et 14 pour 19 345 m³ à l'unité de produits. La séance a été assez active avec presque 3 offres par lot en moyenne, 3,5 pour les lots vendus. On note toujours une forte demande pour les petits bois d'épicéa.

QUELQUES PRIX MOYENS
(vente en bloc et sur pied)⁽¹⁾ :

Douglas : 2 lots vendus, pour un volume total de 1671 m³ ; arbres de 2,38 m³ et 4,87 m³ de volume unitaire : 25,70 €/m³.

Epicéa commun : 12 lots vendus, pour un volume total de 11 518 m³ ; arbres de 0,37 m³ à 2,95 m³ de volume unitaire : 22,40 €/m³. Ce prix moyen cache une certaine disparité (de 16,10 à 27,70 €/m³) ; 8 lots ont été vendus au-dessus de 25 €/m³.

Sapin pectiné : 5 lots vendus, pour un volume total de 3533 m³ ; arbres de 1,30 m³ à 3,31 m³ de volume unitaire : 29,20 €/m³.

Pin sylvestre : 5 lots vendus pour un volume total de 3222 m³ ; arbres de 0,26 m³ à 1,38 m³ de volume unitaire : 18,90 €/m³.

Pin noir d'Autriche : 7 lots vendus pour un volume total de 5830 m³ ; arbres de 0,55 m³ à 1,39 m³ de volume unitaire : lots d'arbres de moins de 1 m³ en moyenne : 18,33 €/m³, lots d'arbres de plus de 1 m³ en moyenne : 25,24 €/m³.

Mélèze d'Europe : 1 lot vendu pour un volume de 1592 m³ ; arbres de 1,09 m³ de volume unitaire : 22,30 €/m³.

Hêtre : 2 lots vendus pour un volume total de 1733 m³ ; arbres de 0,41 m³ et 0,48 m³ de volume unitaire : 15,90 €/m³.

Sapin pectiné, Epicéa commun : 11 lots vendus sur les 21 proposés, pour un volume total de 8998 m³ ; arbres de 0,47 m³ à 3 m³ de volume unitaire : 27 €/m³. Ce prix moyen cache une grande disparité (de 13 à 33 €/m³) mais celle-ci n'est pas liée au volume unitaire.

Pins : 13 lots vendus sur les 24 proposés, pour un volume total de 14 363 m³ ; arbres de 0,28 m³ à 3,04 m³ de volume unitaire : 19 €/m³.

Hêtre : 5 lots vendus sur les 10 proposés, pour un volume total de 2547 m³ ; arbres de 0,43 m³ à 1,02 m³ de volume unitaire : 14 €/m³.

La coopérative « La Forêt Privée Lozérienne et Gardoise » mettait en vente 39 lots (surtout pin sylvestre, épicéa et pin laricio) pour 21 681 m³. Après les deux passages effectués pour la formulation des offres, seuls 14 articles (36%) ont été vendus pour 8944 m³ (41%) dans une ambiance peu active (à peine 2 offres par lot en moyenne, un peu plus de 3 pour les lots vendus). Comme dans les autres ventes, les acheteurs s'arrachent les épicéas, même de faible volume.



J.C. CHABALIER

QUELQUES PRIX MOYENS

(vente en bloc et sur pied)⁽¹⁾ :

Douglas : 2 lots vendus, pour un volume total de 1102 m³ ; arbres de 0,28 m³ et 2,30 m³ de volume unitaire : respectivement 13,80 €/m³ et 28,80 €/m³.

Epicéa commun : 4 lots vendus, pour un volume total de 2502 m³ ; arbres de 0,15 m³ à 0,30 m³ de volume unitaire : 26,60 €/m³.

Pin sylvestre : 4 lots vendus pour un volume total de 1426 m³ ; arbres de 0,21 m³ à 0,35 m³ de volume unitaire : 14,70 €/m³.

Autres pins (pin noir d'Autriche, pin maritime) : 2 lots vendus pour un volume total de 2670 m³ ; arbres de 0,63 m³ et 0,89 m³ de volume unitaire : 21 €/m³.

Chêne vert : 1 lot vendu pour un volume de 794 m³ : 11,30 €/m³.

Hêtre : 1 lot vendu pour un volume total de 450 m³ : 8,50 €/m³.

Enfin, toujours en juin, l'ONF a mis en vente 47 758 m³ de bois issu des forêts publiques de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. 41 lots pour 29 678 m³ (62% du volume proposé à la vente) ont été invendus : 13 n'ont fait l'objet d'aucune offre ; pour les 28 autres, la meilleure offre était en moyenne de 30% en dessous du prix de retrait.

QUELQUES PRIX MOYENS

(vente en bloc et sur pied)⁽¹⁾ :

Sapin pectiné : 11 lots vendus, pour un volume total de 6644 m³ ; arbres de 0,90 m³ à 2,50 m³ de volume unitaire : 29 €/m³.

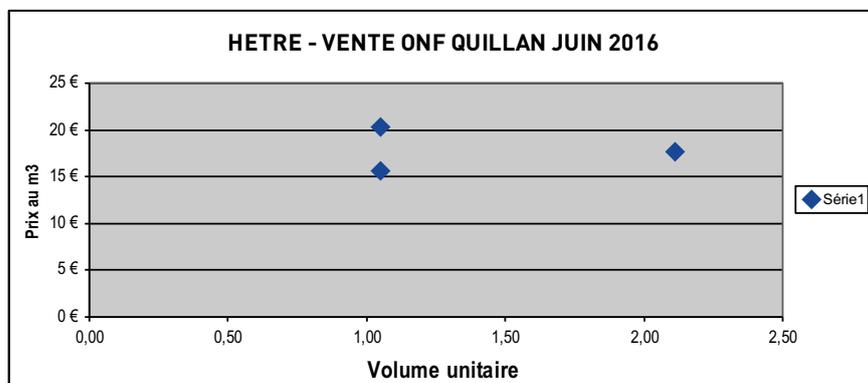
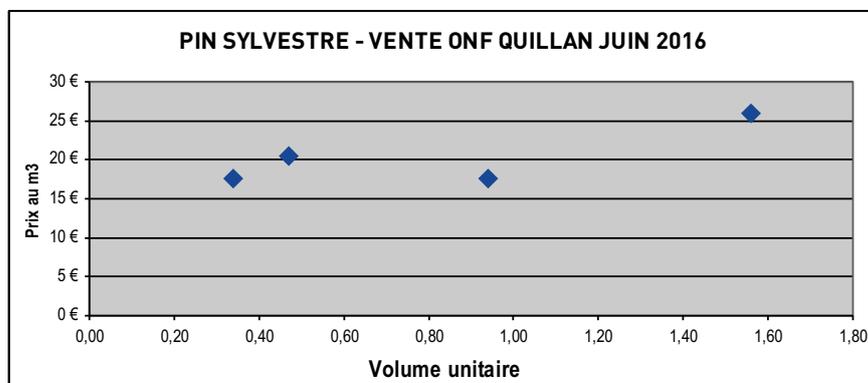
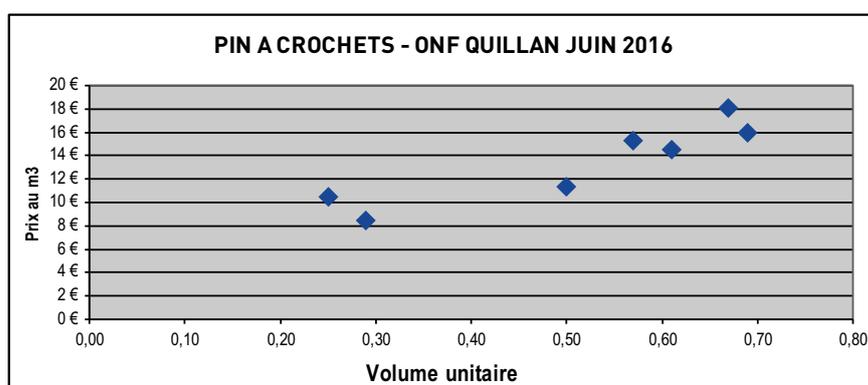
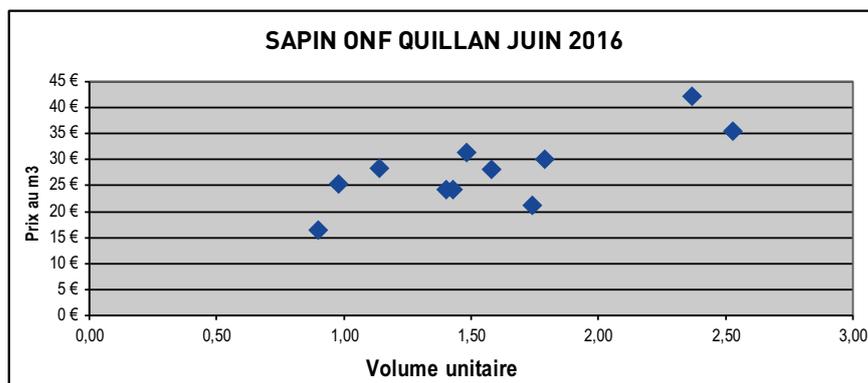
Pin à crochets : 7 lots vendus pour un volume total de 4017 m³ ; arbres de 0,25 m³ à 0,70 m³ de volume unitaire : 13,65 €/m³.

Pin sylvestre : 4 lots vendus pour un volume total de 2965 m³ ; arbres de 0,35 m³ à 1,55 m³ de volume unitaire : 21 €/m³.

Hêtre : 3 lots vendus pour un volume total de 2293 m³ ; arbres de 1 m³ à 2,10 m³ de volume unitaire : 19 €/m³.

Une certaine stabilité des prix est constatée sur deux ans mais la demande n'est pas forcément en correspondance avec l'offre sur certains types de bois. Celle-ci devrait être plus pressante à l'avenir puisque l'activité économique est censée repartir à la hausse. A vérifier...

(1) Le prix de vente des coupes de bois peut varier de façon importante selon plusieurs critères : la qualité des arbres, leur volume moyen, le type de coupe réalisée, le volume total mis en vente, les contraintes naturelles (relief, distance de débardage) et économiques (proximité ou éloignement des unités de transformation).



Le câble au service de la

A Saint-Geniès-de-Varensal (Hérault), une partie de la forêt du groupement forestier, mal desservie, est située dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable. Comment éclaircir les peuplements de douglas sans nuire à la qualité de l'eau ? En installant un câble pour porter les arbres jusqu'à la piste principale.

La forêt du groupement Forestier de Saint-Geniès-de-Varensal, dans l'Hérault, est implantée sur des reliefs marqués, avec des pentes par endroits supérieures à 50%.

DESSERTE INSUFFISANTE, FREIN À L'EXPLOITATION

Agées de 45 ans, les plantations réalisées couvrent 81 hectares et sont essentiellement constituées de Douglas et de Pin laricio. Les secteurs sud du groupement sont bien desservis et deux éclaircies ont déjà pu y être réalisées. En revanche, la partie nord de la forêt, située sous la piste principale, ne possède aucune desserte secondaire et les peuplements, pourtant bien venants, n'ont jamais pu être améliorés.

Le volume sur pied et les bonnes potentialités de ces peuplements pourraient justifier la réalisation concomitante de pistes de débarquement pour permettre une première intervention mais cette réalisation est déconseillée à cause de la présence d'une zone de captage d'eau potable.

UN APPEL D'OFFRE EXIGEANT

Une partie de la forêt se trouve en effet sur le bassin versant de la source captée de Fond Caude qui dessert les huit communes du territoire, et une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) était en cours pour instaurer un périmètre de protection. Près de 29 hectares sur les 50 de ce périmètre de protection rapprochée du captage sont situés dans le groupement forestier. Cette zone en amont

de la source est une zone sensible qui nécessite des mesures adaptées pour préserver la qualité de l'eau, d'autant que le substrat karstique et fissuré traduit ici un risque de transmission très rapide de perturbations potentielles.

Le gestionnaire du groupement forestier (société ALCINA), en concertation avec le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau (SIAE) de la Vallée de la Mare, a donc choisi d'abandonner la réalisation d'une desserte sur ce versant et a retenu la technique de débarquement par câble aérien pour assurer une exploitation respectueuse du sol et des écoulements. Son installation s'est appuyée sur la piste déjà existante qui passe au dessus de la zone sensible. Elle a permis d'exploiter l'ensemble du peuplement de part et d'autre de cette piste et d'éviter la circulation d'engins sur les 17 hectares en périmètre de protection rapprochée de la source.

Le deuxième paramètre imposé pour le chantier fut de ne pas pratiquer de coupe rase. Bien que tardive, une intervention en éclaircie était possible pour améliorer le peuplement sans le fragiliser et travailler au profit d'arbres d'avenir. Bien que générant des surcoûts d'exploitation et compliquant sa mise en œuvre dans les fortes pentes, le maintien d'un couvert forestier contribue également à limiter les risques d'érosion et à préserver la qualité de l'eau. Il procurera des revenus ultérieurs avec la croissance des arbres conservés lors de l'intervention.



Des lignes de passage pour le câble sont ménagées régulièrement dans le peuplement



Les bois sont remontés sur la piste où un opérateur les façonne et les trie selon leur qualité



protection de l'eau

UNE ENTREPRISE DE CÂBLE MÂT INSTALLÉE DANS LA LOIRE

L'exploitant forestier sélectionné lors de l'appel d'offre est l'Entreprise Müller Câble-mât, localisée dans le département de la Loire. Pour justifier le déplacement d'une telle entreprise, le volume récolté doit être d'au moins 1500 m³. Ce mode d'exploitation se justifie pour des arbres de volume unitaire conséquent et des prélèvements à l'hectare de 80 m³ minimum.

Dans ces peuplements denses, pouvant atteindre dans les douglas 500 m³/ha de volume estimé sur pied, la première étape du chantier a consisté à effectuer la coupe des arbres sur les lignes de passage du câble, larges de 3 à 6 mètres et espacées de 30 à 50 mètres. Une éclaircie sélective a été réalisée dans les interbandes selon des consignes d'abattage qui donnaient priorité à la suppression des arbres de mauvaise qualité et de gros volume, et un taux de prélèvement de 70 à 130 m³/ha selon les volumes sur pied présents.

L'abattage a été réalisé manuellement par deux ou trois bûcherons : les arbres entiers sont accrochés et tirés jusqu'à l'axe principal par le chariot du câble fixe, pour leur remontée vers la piste, suspendus au câble aérien. A leur arrivée, un opérateur façonne et trie les bois selon leur qualité⁽¹⁾ à l'aide d'une abatteuse. Le chantier a duré 2 mois. Il a permis de récolter 1700 m³ de bois sur les 17 hectares éclaircis en zone de protection.

DES CONDITIONS ÉCONOMIQUES AMÉLIORÉES PAR LE PARTENARIAT ÉTABLI

Plusieurs produits ont ainsi pu être valorisés par l'exploitant lui-même auprès d'acheteurs d'Allemagne et d'Europe de l'Est pour les plus belles billes (52 à 70 €/m³ bord de route), auprès des scieries locales pour les qualités petite charpente et palette, et en trituration (pâte à papier) pour le reste.

Les frais d'exploitation ont atteint 36 €/m³, supérieurs à une exploitation traditionnelle mécanisée. Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau, conscient des contraintes du groupement forestier générées par la préservation de la zone de captage et des options choisies pour cela, a établi une convention financière avec le propriétaire : la subvention qui lui a été accordée pour l'exploitation a permis d'en soutenir les surcoûts.

Les prochaines interventions devront se poursuivre selon des modalités techniques similaires, ce qui amène les partenaires à réfléchir sur un mode de compensation des surcoûts qui suit l'accroissement annuel des peuplements, et qui pourrait se traduire par une attribution régulière annuelle.

Michèle Lagacherie

(1) Lien vers une vidéo du chantier : <https://www.youtube.com/watch?v=CHoBdLGjAgI>



“Ce partenariat a été déterminant pour la mise en œuvre de l'intervention forestière, explique Jean-Claude Boltz, gérant du groupement forestier et Vice-Président du SIAE de la Vallée de la Mare, lors de la journée de visite aux propriétaires forestiers, et a pu limiter les risques de nuisances pour la population locale. Il a permis de préserver le paysage et la sécurité du bassin versant grâce à cette intervention en douceur et au maintien du couvert forestier. Pour le groupement forestier, qui regroupe plus de 50 sociétaires, cette partie de la forêt a enfin pu être améliorée”.



Le peuplement est fortement éclairci : de 70 à 130 m³/ha sont prélevés

L'installation de câbles mobiles peut aussi bénéficier de subventions européennes

Le programme de développement régional FEADER 2014 – 2020 comprend un volet de soutien à la desserte forestière et à la mobilisation de bois (voir NFF n° 122). Comme la réalisation ou l'amélioration des infrastructures de desserte, de débardage et de place de dépôt, le coût des aménagements nécessaires à l'installation de câbles mobiles pour le débardage en forêt est éligible aux aides de l'Europe cofinancées par la Région Occitanie. Le taux de subvention est de 50% du montant Hors Taxe des dépenses éligibles, 80% lorsque le projet est collectif. Les périodes de dépôt sont clôturées pour l'année 2016, mais deux périodes d'appel à projet devraient être ouvertes chaque année jusqu'en 2020.

Vous pourrez trouver les dossiers qui précisent toutes les conditions d'éligibilité et les critères de sélection de ces aides européennes sur le lien suivant : <http://www.languedocroussillon.fr/214-12-appels-a-projets-pour-la-transition-feader-2014-2020.htm>

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

AUDE

30 SEPTEMBRE

Pays de Sault

Gérer les sapinières en tenant compte des dépérissements. Grâce aux financements du Commissariat de Massif des Pyrénées, le Centre Régional de la Propriété Forestière, en liaison avec tous les gestionnaires de sapinières, a élaboré un guide de sylviculture du sapin pectiné en Pays de Sault. Celui-ci permet d'identifier les risques encourus par vos peuplements et donne des recommandations de gestion.

21 OCTOBRE

Montagne Noire

Le mélèze hybride, une essence d'avenir dans l'Aude. Les premières plantations réalisées dans le département à l'aide de cette essence nouvelle datent d'une vingtaine d'années. La visite de peuplements de différents âges permettra de faire le point sur son écologie, sa croissance et sa production ainsi que sur les précautions à prendre pour l'utiliser en reboisement.

GARD

23 SEPTEMBRE

Alès

Les nouvelles aides financières pour la forêt. Connaître les nouvelles règles de subventions qui peuvent accompagner financièrement les opérations sylvicoles dans vos bois.

OCTOBRE

Saint-Hippolyte du Fort

Comprendre les relations entre les arbres et le sol en milieu forestier. Le rôle déterminant du sol en forêt : connaître ses caractéristiques, son fonctionnement et ses potentialités pour les différents arbres forestiers.

HÉRAULT

14 OCTOBRE 2016

Bassin de l'Orb

Gestion des ripisylves et modalités d'exploitation des boisements en bordure de cours d'eau. Comment gérer les peuplements en ripisylve et bassin versant pour respecter les flux et la qualité de l'eau ? Quelles sont les responsabilités et les devoirs des propriétaires riverains d'un cours d'eau ? Quels sont les enjeux de biodiversité de ces milieux humides ?

LOZÈRE

23 SEPTEMBRE

Saint-Flour de Mercoire (Forêt de Mercoire)

Gérer et valoriser les essences du massif forestier de Mercoire. Eclaircie de hêtre de qualité et sylviculture des résineux.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

23 SEPTEMBRE

Vallespir

Organiser la commercialisation de ses bois. Comment s'organiser quand on veut vendre du bois ? Comment se met en place un chantier d'exploitation ? Quelles précautions prendre pour éviter des problèmes ?

4 NOVEMBRE

Fenouillèdes

Gérer sa forêt dans les Fenouillèdes. Se regrouper pour rendre la gestion possible. Les particularités des forêts des Fenouillèdes. Les actions de gestion à entreprendre pour valoriser les parcelles boisées. Le regroupement, une solution pour gérer les petites propriétés.

Les journées d'information sont organisées en partenariat avec tous les organismes de la forêt privée : CRPF, FOGFOR, syndicats, GDF, coopératives, etc.

Pour tout renseignement, participation, inscription, etc., s'adresser aux antennes du CRPF Languedoc-Roussillon.

■ AUDE : 04 68 47 64 25

■ GARD : 04 66 60 92 93

■ HÉRAULT : 04 67 41 68 13

■ LOZÈRE : 04 66 65 26 79

■ PYRÉNÉES-ORIENTALES : 04 68 55 88 02

16, 17 ET 18 SEPTEMBRE,

À FERRALS-LES-MONTAGNE (HÉRAULT)

La Festa del Bosc

Organisée par l'association "La Route du Bois" qui réunit des professionnels et passionnés qui souhaitent transmettre leurs savoir-faire et connaissances du bois, et promouvoir et valoriser les essences locales, la Festa del Bosc est avant tout un week-end festif d'où l'on repart les mains pleines de bois, les poches pleines de copeaux, le nez chargé de sciure et d'odeur, avec un regard nouveau sur la forêt et les arbres.

PROGRAMME

Vendredi 16 :

- 10 heures : "De la forêt à l'abri-bus" : toutes les étapes de la fabrication
- 14 heures : "Construire en bois local, c'est possible" : interventions de professionnels
- 18 heures : Spectacle en forêt

Samedi 17 et dimanche 18 :

Grimpe d'arbre, jeux en bois, ateliers enfants et familles (tournage sur bois, pyrogravure, fabrication de petit mobilier, nichoirs...), sculpture de totems, dessins d'arbres, démonstration de sciages, charpente traditionnelle et navale, débardage à cheval, fabrication de charbon de bois, exposition, conférences...

